

Abondements automatisés CPF : la Caisse des Dépôts et la Région Pays de la Loire soutiennent l'employabilité régionale

Paris, le 15 juin 2021

Depuis le début de l'année 2021, la Caisse des Dépôts met en production un nouveau service permettant aux Régions d'abonder les comptes personnels de formation (CPF) des titulaires accédant à la plateforme Mon Compte Formation. Cette proposition a été retenue comme dispositif de gestion de l'expérimentation « Former plutôt que licencier » décidée dans le cadre du plan de relance de la Région des Pays de la Loire. La Région a ainsi conventionné avec la Caisse des Dépôts lui déléguant les crédits et la mise en œuvre du dispositif. Un usager peut dès lors obtenir automatiquement un complément de financement au moment de l'achat de sa formation

Améliorer l'employabilité régionale des demandeurs d'emploi en Pays de la Loire et encourager les salariés à se former pour renforcer leurs compétences

Fort de une dynamique d'emploi favorable (taux de chômage de 6,7 % au 4^{ème} trimestre 2020), la Région Pays de la Loire veut améliorer en priorité l'employabilité des demandeurs d'emploi de son territoire. Avec la crise sanitaire, elle encourage également les salariés et leurs entreprises à mettre à profit la situation sanitaire pour se former. C'est pourquoi, dans le cadre de son plan de relance, elle a souhaité expérimenter un dispositif dont la mise en production a été confiée à la Caisse des Dépôts, et qui se décline en quatre types d'abondements de comptes personnels de formation :

- **Pour les demandeurs d'emploi**, leur permettant :
 - d'acheter individuellement une formation parmi 161 parcours de niveaux licence et master et préparant à des métiers en tension relevant de secteurs prioritaires (numérique, construction, inter-industries, logistique et agro-alimentaire)
 - de financer leur formation au permis de conduire, pour les jeunes de moins de 26 ans ayant un premier niveau de qualification
 - d'acheter individuellement une formation certifiante relevant du répertoire spécifique¹ ou des prestations d'accompagnement à la validation des acquis d'expériences (VAE).
- **Pour les salariés des entreprises des 88 branches professionnelles les plus impactées par la crise sanitaire**, et en particulier l'hôtellerie-restauration, le tourisme, le transport et services aériens, le sport, la culture, l'événementiel... En doublant leurs droits à la formation, le dispositif « Former plutôt que licencier » vise à encourager ces salariés, en particulier ceux des TPE, à prendre l'initiative de se former durant cette période.

Avec la mobilisation d'un budget global de **33 M € pour l'ensemble de ces quatre dispositifs**, l'objectif est de financer plus de 10 900 demandeurs d'emploi et 6 000 salariés ligériens en complétant leurs droits CPF avec un abondement automatisé par la Région pour leur permettre d'acheter individuellement leur formation.

La Caisse des Dépôts, garante de la mise en œuvre de la politique d'abondement

La Caisse des Dépôts s'est vu confier un rôle moteur dans la promotion de la formation professionnelle et la mobilisation des acteurs de l'écosystème par la réforme de 2018. La convention signée avec la Région Pays de la Loire constitue la concrétisation de ce travail de promotion assuré

¹ Plus courtes que celles préparant à des titres ou diplômes complets, les formations du répertoire spécifique augmentent l'employabilité en constituant un visa complémentaire (exemples : formations sur les « obligations réglementaires » types habilitations électriques, certifications de compétences transversales comme l'informatique ou les langues étrangères).

en amont par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts auprès des financeurs² notamment.

Depuis janvier 2021, grâce à un service simple (quelques clics), innovant (numérique et instantané), les usagers peuvent bénéficier d'un abondement automatisé de la part d'un financeur qui a signé avec la Caisse des Dépôts une convention d'abondement. Cette convention précise les règles définies par ce financeur et le budget alloué pour chaque règle. Les conditions d'attribution portent notamment sur les profils usagers et les formations choisies. Les dotations sont allouées pour une période donnée et le financeur délègue donc à la Caisse des Dépôts la gestion de l'abondement et les crédits afférents.

Michel Yahiel, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts déclare : « *Ce service d'abondement est d'une part simple, parce que lors de l'achat d'une formation, l'utilisateur est instantanément informé qu'il est éligible à un financement complémentaire de la part de la Région ; automatisé, parce qu'il n'y a plus d'instruction à prévoir du côté du financeur, et innovant, parce qu'il neutralise la complexité du processus et qu'il est totalement numérique.* »

La direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

- **les retraites** - 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants, retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques.
- **la formation professionnelle** - Mon Compte Formation et Droit individuel à la formation des élus (Dif élus)
- **le handicap** - plateforme de services Mon Parcours Handicap et insertion professionnelle des personnes handicapées (Fiphfp),
- **le grand âge et la santé**

Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34 / service.presse@caissedesdepots.fr

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

² Au rang desquels figurent les titulaires eux-mêmes (pour financer une formation ciblée uniquement), les employeurs, lorsque les titulaires des comptes sont salariés, les opérateurs de compétences (Opc), la Caisse nationale d'assurance maladie, les branches professionnelles, l'État, les Régions, Pôle emploi notamment